

DECRET N° 2009- 625 DU 17 DECEMBRE 2009

Portant inscription des officiers subalternes des Forces Armées Béninoises au tableau d'avancement au titre de l'année 2010.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces armées béninoises ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale ;

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont inscrits à titre d'ancienneté ou au choix au tableau d'avancement au titre de l'année 2010, les officiers subalternes des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

ARMEE DE TERRE

GRADE DE : CAPITAINE

Lieutenant NANSA Tassoudi Issifou
Lieutenant GOUNOU KPEROU Bio Guio
Lieutenant HESSOU Mathieu
Lieutenant AZATASSOU Désiré

OV *ks*

Lieutenant ATINDEHOU E. Modèle
Lieutenant ALOUKOU Zankran Boniface
Lieutenant SEHOUN D. V. Auguste
Lieutenant HOUNSOU G. Lucien
Lieutenant ASSOUMA M. Samouhouilou
Lieutenant AHANDESSI Thierry William
Lieutenant N'TCHA Sylvie
Lieutenant TOMETY Vincent Ghislain
Lieutenant DAFIA YAROU Saka Yérïma
Lieutenant BIO Djamiratou
Lieutenant AMOUSSOU Mahoulé Florence P.
Lieutenant AHOUANGBENON Dallys

FORCES AERIENNES

GRADE DE : CAPITAINE

Lieutenant ALAPINI F. G. Joselyto
Lieutenant AMETONOU Grégoire Yaovi
Lieutenant ISSIFOU Abdoul-Wahab Dicko

FORCES NAVALES

GRADE DE : LIEUTENANT DE VAISSEAU

Enseigne de Vaisseau de 1^{ère} classe BIO KADA Moumouni Doussi
Enseigne de Vaisseau de 1^{ère} classe FAGNON A. Judith Flore

GENDARMERIE NATIONALE

GRADE DE : CAPITAINE

Lieutenant YEKPE Sèdjro J. S. Pacôme
Lieutenant TOGBEDE André
Lieutenant ANATO Dossou Pacôme
Lieutenant DOSSOU-YOVO Anani Claude
Lieutenant ALOUKOU Martin Agonman
Lieutenant BAH L'IMAM Abdoul- Hazizou
Lieutenant FAGNIMON Kotchami Geneviève
Lieutenant AWO Agbatan I. A. Rachidi

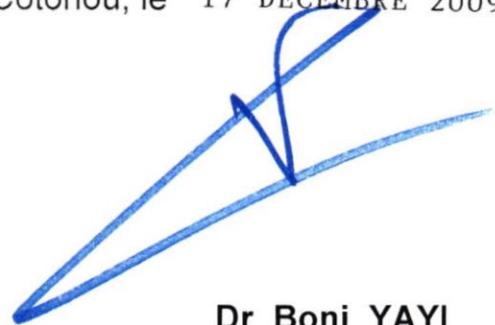
ARTICLE 2 : Le décret portant promotion des officiers au titre de l'année 2010 précisera le trimestre d'inscription de chaque officier figurant sur le présent tableau d'avancement.

ARTICLE 3 : Les conditions de décrochage de tout officier du tableau d'avancement sont définies conformément aux dispositions de l'Instruction Particulière n°615/MDN/DC/SG/DRH/SAAC/SP-C du 08 juillet 2009 relative aux travaux d'avancement.

ARTICLE 4 : Le Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui est publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 DECEMBRE 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



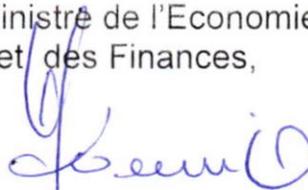
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre d'Etat Chargé de la
Défense Nationale,



Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

AMPLIATIONS : - PR 6 -CAB-MIL 6-AN 2- CC2-CS 2 HCI 2-CES 2- HAAC 2 MECPDEPPCAG 4
MDN 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 27 SGG 4 SPD2-DEP-INSAE 3 DSIA 2 DGBM-DCF-
DGTCP-DSDV-CF 8 - ONEP-GCONB-DGCST3-UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2
INTERESSES 38 -DOPA 1-JO 1-A/C 4.